

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 04 janvier 2024

Quartiers prioritaires de la ville : Paris dispose d'une nouvelle cartographie

A la suite de travaux entre la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et la ville de Paris, le ministère chargé de la Ville et du Logement a révisé la géographie des quartiers prioritaires parisiens dans la perspective de la conclusion de la nouvelle génération des contrats de ville « Engagements Quartiers 2030 ».

Les modalités d'élaboration des nouveaux quartiers prioritaires

La révision de la géographie des quartiers prioritaires de la Ville de Paris a été établie conformément aux critères de la loi du 21 février 2014. Chaque quartier prioritaire doit ainsi réunir une population minimale de 1 000 habitants et respecter un seuil de revenu médian fixé, pour Paris, à 14 100 euros. Ce seuil était fixé à 12 800 euros lors de la précédente révision en 2015.

Un travail approfondi a été conduit par la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris en lien avec la Ville de Paris pour tenir compte de la particularité de la situation socio-économique parisienne.

Certains quartiers prioritaires ayant vu, d'une part, une nouvelle population plus aisée emménager et ayant, d'autre part, bénéficié des investissements importants consentis par l'État et la Ville dans le cadre de la politique de la ville, l'INSEE a pu constater qu'ils disposaient désormais d'un revenu médian supérieur à 14 100 euros. Ces évolutions, signe des effets positifs de la politique de la ville ainsi que de la plus grande mixité de ces quartiers, devaient conduire à la sortie de 11 quartiers prioritaires du soutien apporté par la politique de la Ville. Pourtant, afin de maintenir une intervention dans ceux de ces quartiers continuant à présenter malgré tout des signes de fragilité, un travail de redéfinition des quartiers prioritaires « rue par rue » a été effectué. Cet exercice a permis la réalisation d'une cartographie des quartiers prioritaires, plus fine, au plus près des réalités locales.

Les nouveaux quartiers prioritaires de la Ville

La nouvelle géographie prioritaire parisienne comprend désormais 21 quartiers prioritaires de la Ville sur 9 arrondissements pour une population d'environ 121 000 habitants.

Auparavant, le département de Paris comptait une population de 139 300 habitants répartis sur 8 arrondissements au sein de 20 quartiers prioritaires de la ville.

Deux nouveaux quartiers prioritaires ont été créés dans le 15^{ème} arrondissement, deux quartiers ne sont plus prioritaires au regard des critères de taille et du revenu médian dans les 13^{ème} et 19^{ème} arrondissements, le quartier du Grand-Belleville est scindé en

trois quartiers distincts, le quartier de Bédier-Boutroux est fusionné avec celui de Villa d'Este et les autres quartiers voient leur tracé redessiné.

Les nouveaux quartiers prioritaires de Paris :

- Kellermann - Paul Bourget (13^{ème})
- Bédier - Boutroux - Villa d'Este (13^{ème})
- Oudiné - Chevaleret (13^{ème})
- Didot - Porte de Vanves (14^{ème})
- Porte de Brançon - Périchaux (15^{ème})
- Falguière (15^{ème})
- Porte De Saint-Ouen - Porte Pouchet (17^{ème})
- Porte Montmartre - Porte Des Poissonniers - Moskova (18^{ème})
- Goutte D'Or (18^{ème})
- Blémont (18^{ème})
- La Chapelle - Evangile (18^{ème})
- Porte De La Chapelle - Charles Hermite (18^{ème}-19^{ème})
- Michelet - Alphonse Karr - Rue de Nantes (18^{ème}-19^{ème})
- Chaufourniers (19^{ème})
- Stalingrad Riquet (19^{ème})
- Danube - Solidarité - Marseillaise (19^{ème})
- Algérie (19^{ème})
- Les Portes Du Vingtième (20^{ème})
- Amandiers (20^{ème})
- Grand Belleville (11^{ème} 20^{ème})
- Petit Belleville (10^{ème})

Cette nouvelle cartographie entre en vigueur le 1^{er} janvier 2024 et servira de cadre au prochain contrat de Ville 2024-2030 qui sera élaboré au premier trimestre 2024.

Cette nouvelle géographie servira de cadre à l'intervention de la politique de la ville à Paris. Cette politique permet d'apporter des concours financiers complémentaires de l'Etat conséquents : en 2022 et 2023, se sont 11 M€ consacrés par la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris à financer près de 900 actions dans les quartiers et 220 postes d'adultes-relais. Ces crédits ont notamment servi à financer les appels à projets « Ville Vie Vacances » et « Quartiers d'Été » mis en œuvre par les associations de quartier.

Contact presse

Préfecture de la région d'Île-de-France,
préfecture de Paris

01 82 52 40 25 / pref-presse@paris.gouv.fr